

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DG-2016-122
Direction Direction générale
Service
Objet : Demande de renouvellement de la période de négociation – Loi 15 Régime de retraite Ex Lévis # 21190
Date :

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (loi 15) prévoit une période de négociation de 12 mois dans le cadre du processus de restructuration des régimes de retraite. Cette période prend fin le 31 janvier 2016.

À la demande conjointe des parties, le ministre peut prolonger la période de négociation pour une période de trois mois. À cet effet, les parties n'auront pas complété avant le 30 avril 2016 leurs négociations pour le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190) conformément à la première période de prolongation accordée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 10 février 2016.

Il est donc recommandé que la Ville de Lévis procède à une demande conjointe de renouvellement au ministre pour une période de trois mois additionnels de négociation à compter du 30 avril 2016 conformément à l'article # 29 de la loi 15.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Aucune

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

N/A

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2016	2017	2018
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : / / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

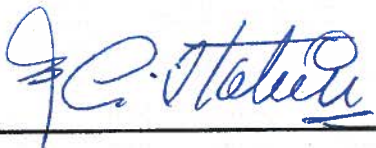
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M. Yves Després	2016-04-14	Directeur service de police

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au Conseil de la Ville de demander au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale un renouvellement de la période de négociation puisque les parties n'auront pas complété la négociation avant le 30 avril 2016 visant la modification du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190) dans le cadre de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et d'autoriser Georges-Étienne L'Italien, gestionnaire de projets corporatifs, membre de l'équipe patronale de négociation, à signer la demande conjointe à être transmise au ministre par les parties concernées par cette négociation.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1

Préparée par : M. Geo Étienne L'Italien			Titre d'emploi : Gestionnaire de projets corporatifs		
Recommandée par :					
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :					
Signature de la Direction : _____					Date <u>25/04</u> / 2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la
Direction générale : _____

Date : 2 / 5 / 2016

Lévis, ce 14 avril 2016

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Objet : Régime de retraite des employés de l'ex-Ville de Lévis (n° 21190)
Demande de renouvellement de la période de négociation

Monsieur,

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la « Loi ») prévoit une période de négociation de 12 mois dans le cadre du processus de restructuration des régimes de retraite.

À la demande conjointe des parties, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a accordé une première période de trois mois de négociation conformément à l'article # 29 de la loi.

Bien que cette période, qui a commencé le 01 février 2016, tire à sa fin, les parties n'auront pas complété leurs négociations avant le 30 avril 2016.

C'est pourquoi, en conformité avec l'article # 29 de la loi, les parties demandent conjointement au ministre de renouveler la période de négociation pour un trois mois additionnels à savoir jusqu'au 31 juillet 2016.

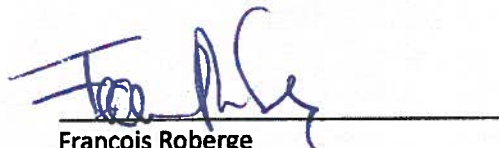
En foi de quoi, nous avons signé à Lévis, ce 25 jour d'avril 2016.

Ville de Lévis



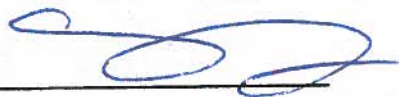
Georges-Étienne L'Italien
Gestionnaire des projets corporatifs

Office municipal d'habitation de Lévis



François Roberge
Directeur général

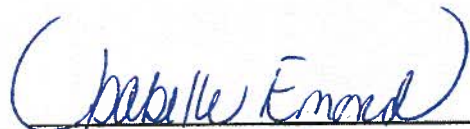
Association des cadres



Sébastien Roy
Président

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

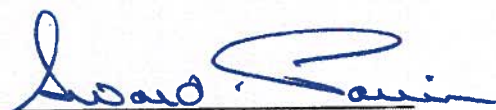
Accréditation : AQ-1005-2076 / AQ-1005-5573



Isabelle Emond
Présidente cols blancs / professionnels

Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP

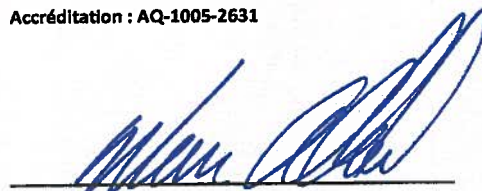
Accréditation : AQ-1005-2073



Gérard Poirier
Président


La Fraternité des policiers de Lévis inc.

Accréditation : AQ-1005-2631



Marc Allard
Président

**Syndicat des pompiers et pompières du
Québec, section locale Lévis**
Accréditation : AQ-1005-2747


Jean-François Hamel
Président

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Georges-Étienne L'Italien
Gestionnaire de projets corporatifs
Membre de l'équipe patronale de négociation